

altermondialisme
Un Forum social africain très congolais
climat
Les victimes demandent une assurance tous risques
mali
La culture comme résistance et comme moyen de survie

dossier **Frontex¹**
le bras armé de l'Europe forteresse



Directeur de publication

Arnaud Zacharie

Rédacteur en chef

Frédéric Lévéque

Graphisme

Dominique Hambye, Élise Debouny

Impression

Kliemo – Eupen

Imprimé sur papier recyclé

Photo de couverture

Une patrouille de Frontex.

© Sara Prestianni 2011

dlm est le supplément

« développement » du magazine

Imagine demain le monde.

Pour le recevoir, abonnez-vous !

www.imagine-magazine.com

www.cncd.be/dlm

Contact

dlm@cncd.be – 02 250 12 51



AVEC LE SUPPORT DE
LA COOPÉRATION
BELGE AU DÉVELOPPEMENT [.be](http://www.be)

03

édito

L'aide européenne à son tour victime de la crise
par Arnaud Zacharie

04
actu

Climat : les victimes demandent une assurance tous risques
par Véronique Rigot

06
actu

Un Forum social africain très congolais
par François Polet

10

petites histoires de gros sous

Des arbitres au-dessus de tout soupçon
par Antonio Gambini & Michel Cermak

12

dossier

Frontex, le bras armé de l'Europe forteresse
par Cécile Vanderstappen & Marie-Dominique Aguillon

20

projet 11.11.11

Burundi : des formations en phase avec la réalité
par Sabine Kakunga

22

multi-culture

**Mali : la culture comme résistance
et comme moyen de survie**

Entretien avec Aminata Traoré, par Julien Truddaïu

24

introspectus

Une nouvelle loi sur la coopération belge au développement
par Arnaud Zacharie

26

citoyen, citoyenne

**Éconosphère ? Un débat en mouvement
Osons le boycott**

27

pas au sud, complètement à l'ouest

Docteur Folamour à la rescoussse du climat
par Gérard Manréson

ARNAUD ZACHARIE
Secrétaire général du CNCD-11.11.11

L'aide européenne à son tour victime de la crise

« L'AIDE NE COÛTE EN EUROPE QUE 1,87 EUROS PAR MOIS À CHAQUE CITOYEN »

Depuis 2011, l'aide européenne est en baisse, après une décennie de hausse

motivée par la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Adoptés en septembre 2000 par l'Assemblée générale des Nations Unies, les OMD avaient en effet entraîné une revalorisation de l'aide au développement, après une décennie de « fatigue des donateurs » due à la fin de la Guerre froide et à la disparition des motivations géostratégiques qui justifiaient jusque-là une part considérable de l'aide. La décennie des années 2000, marquée par l'agenda international de la lutte contre la pauvreté, mais aussi par les nouveaux intérêts « anti-terroristes » post-11 septembre 2001, avaient ainsi permis une augmentation significative des montants d'aide au développement, passant de 53 à 128 milliards de dollars entre 2000 et 2010.

Depuis lors, l'impact de la crise sur les budgets des États européens a incité plusieurs d'entre eux à opérer des coupes parfois importantes dans les budgets d'aide, comme l'Espagne, les Pays-Bas, la Grèce ou la Belgique – même si plusieurs pays comme l'Irlande, le Royaume-Uni, le Luxembourg ou la France ont jusqu'ici maintenu les niveaux d'aide antérieurs à la crise. Entamée en 2011, cette tendance s'est confirmée en 2012 et a fait tache d'huile en février 2013 dans le contexte de la négociation du budget européen 2014-2020. Les affrontements entre États membres n'ont en effet pas épargné les budgets d'aide au développement qui n'ont guère fait le poids face aux dossiers de la politique agricole commune ou des politiques de cohésion – toutefois réduits eux aussi. Ainsi, le budget de l'aide européenne au développement, finalement fixé à 26,9 milliards d'euros, a été réduit de près de 10 %.

Il s'agit en quelque sorte d'une double peine pour les pays les plus pauvres de la planète. Non seulement ils sont victimes de l'impact de la crise européenne qui provoque par différents canaux des pertes de recettes de près de 200 milliards d'euros en 2012 et 2013, mais en outre ils voient les montants d'aide qui leur étaient destinés sensiblement réduits. Pourtant, la crise ne diminue pas l'adhésion des citoyens européens aux politiques de coopération au développement : selon l'Eurobaromètre d'octobre 2012, 85 % des citoyens européens pensent que l'Union européenne doit continuer à aider les pays en développement. On peut les comprendre : malgré ses limites, l'aide reste le meilleur instrument financier international pour atteindre les populations les plus pauvres. Or elle ne coûte en Europe que 1,87 euros par mois à chaque citoyen. Ne serions-nous ainsi plus capables en Europe de contribuer à hauteur d'un café par mois pour financer la solidarité avec les populations les plus pauvres du monde ?





© UN Photo – Eskinder Debebe 2011

Climat Les victimes demandent une assurance tous risques

Si on subit un dommage sans en être responsable, il est convenu que l'on reçoive un dédommagement. En matière climatique, cela ne semble pas être le cas.

VÉRONIQUE RIGOT
CNCD-11.11.11

Des eaux turquoise, du sable fin, des cocotiers, du soleil... Une vie tranquille, au rythme de la pêche et de quelques cultures de riz, de fruits et de légumes gorgés de soleil, généreusement offerts par une nature luxuriante... On a tous rêvé, un jour ou l'autre, d'une vie retirée sur une île paradisiaque en plein océan Pacifique. La trentaine d'îles qui forment les archipels des Kiribati aurait pu être ce lieu de plaisir. Ces atolls du Pacifique sont situés entre Hawaï et la Polynésie française, à 6 500 km au Nord-Est de l'Australie. Selon Darwin, l'un des premiers à étudier leur formation, ces atolls seraient des résidus de volcans complètement enfouis sous l'eau, composés de récifs coralliens et d'accumulation de sable à fleur d'eau. Imaginez que l'atmosphère se réchauffe et vous comprendrez vite que ce paradis peut très vite devenir un enfer.

Les jours sont comptés

En décembre dernier, à la conférence sur le climat de Doha (Qatar), le témoignage d'Eli a mis en lumière l'envers du décor de carte postale. « Chez nous, l'adaptation n'est plus possible, a-t-il expliqué. Nous sommes maintenant obligés de nous déplacer, le gouvernement nous cherche une solution. Ni lui ni nous ne sommes responsables du problème, mais nous devons y faire face. On a besoin d'un mécanisme international de solidarité pour les familles qui, comme la mienne, ne pourront plus rester sur leur terre ».

Avec le réchauffement climatique, l'eau des océans se dilate et le niveau monte. Relativement lentement, certes, mais chaque centimètre compte quand on vit au ras de l'eau. En outre, l'eau saline pénètre dans les nappes phréatiques et dans les terres, et contamine à la fois les réserves d'eau douce des îles et les terres de culture. Enfin, avec le réchauffement de la surface des océans, les tempêtes et les cyclones s'intensifient : ils deviennent plus fréquents et plus violents avec des vents plus puissants et des pluies plus denses. Certains atolls sont purement et simplement menacés de disparition.

Du mythe à la réalité

Les 110 000 « privilégiés » des Kiribati sont bien conscients que demain, leurs îles ne seront plus habitables. Après avoir songé à créer des îles artificielles à la manière de Dubaï ou de Doha, ils se tournent aujourd'hui vers des solutions moins coûteuses. Pour les atolls qui pourront être sauvés, des digues seront construites et des mangroves plantées (voir photo). L'État finalise un rapport complet des besoins qui sera soumis aux donateurs internationaux. Mais pour tous ceux dont les terres seront immergées et dont les maisons sont directement exposées à la



© Associates Press / Reporters 2004

montée des eaux et aux tempêtes, il n'y aura pas d'autre choix que de se déplacer. L'État a contracté des emprunts pour acheter des terres aux îles Fidji et peut-être au Timor oriental non seulement pour cultiver les produits que les derniers résidents des îles consommeront, mais aussi pour permettre à sa population d'imaginer un avenir avec un gagne-pain stable, une éducation, des soins de santé, etc.

Alors que certains se paient encore le luxe de douter – ou d'insinuer le doute – sur les conclusions des travaux du Groupe intergouvernemental des experts sur l'évolution du climat (GIEC), pour les Kiribati, les changements climatiques ne sont plus un mythe depuis longtemps.

Le Nord dit non

Le dernier rapport du GIEC (mai 2012) établit un lien entre le réchauffement et l'amplification des aléas climatiques tels que les moussons exceptionnelles, les fortes tempêtes, les cyclones et les ouragans. Le rapport reconnaît que le gros des dégâts matériels et la plupart des victimes du climat sont et seront dénombrés dans les pays les moins développés et les petites îles. Afin d'y faire face, le rapport recommande de mettre en place un mécanisme de prévention et de gestion des risques et de renforcer la résilience des communautés les plus vulnérables.

La communauté scientifique internationale reconnaît donc l'injustice climatique dans le fait que les principales victimes ne sont pas les responsables historiques du problème climatique. Une première étape de la reconnaissance politique a été franchie avec l'entrée de ce débat dans l'enceinte des négociations sur le climat des Nations Unies. Pour tous ceux pour qui il est trop tard pour prévoir une possibilité de s'adapter, les pays du Sud (coalisés derrière les petites îles et les pays africains) demandent la reconnaissance des pertes et préjudices par la création d'un mécanisme international d'assurance et de compensation. Mais les pays du Nord, États-Unis en tête, ne veulent pas en entendre parler. La raison invoquée est le manque de données et l'incapacité à constater les dégâts (parfois immatériels) mais la véritable crainte réside sans doute dans le montant financier que pourraient représenter les dommages à réparer. Après le passage de Sandy, le président Obama a demandé 60 milliards de dollars au Congrès américain pour ce seul ouragan, alors que ce montant correspond précisément à la demande – non obtenue – des pays du Sud pour aider à lutter contre le réchauffement global pendant la période 2013 à 2015.

Comme un robinet

« Nous ne parlons pas de croissance économique ou de niveau de vie, mais de notre survie », a rappelé le président des archipels des Kiribati lors d'une interview donnée à l'AFP pendant la conférence de Doha. Il y a en effet des priorités qui s'imposent. La première serait de fermer le robinet des changements climatiques pour limiter le réchauffement¹. Mais on peine à le fermer, et il y a déjà beaucoup d'eau dans l'évier. La seconde priorité serait de veiller à ce que l'eau puisse s'écouler par le tuyau d'évacuation. S'adapter à la réalité des changements climatiques, en somme. Par contre, si le robinet n'est toujours pas fermé et que l'évier a déjà débordé, il y aura toujours plus d'eau à

« NOUS NE PARLONS PAS DE CROISSANCE ÉCONOMIQUE OU DE NIVEAU DE VIE, MAIS DE NOTRE SURVIE »

éponger par terre. Jusqu'à ce qu'il devienne nécessaire de contacter les pompiers pour aider à évacuer l'eau, et puis contacter l'assurance pour les dégâts. C'est ce que demandent aujourd'hui les victimes du climat, à une nuance près : contrairement à la réalité des changements climatiques, un robinet qui coule a peu de chances de causer des milliers de morts chaque année !

1/ Analogie proposée par Sarah Lamote, chargée de plaidoyer chez 11.11.11, l'homologue néerlandophone du CNCD-11.11.11.

FRANÇOIS POLET
CETRI

Un Forum social africain très congolais

Le 6^e Forum social africain s'est tenu du 17 au 20 janvier 2013 à Kinshasa. Comme l'explique François Polet, qui y a participé pour le Centre tricontinentale, le pays hôte a marqué de son empreinte la rencontre altermondialiste.

C'est dans un climat politique dominé par les négociations entre le gouvernement congolais et le mouvement rebelle du M-23 que s'est tenue à Kinshasa, du 17 au 20 janvier 2013, la sixième édition du Forum social africain. Un forum somme toute essentiellement congolais, vu la faible représentation du reste du continent – une trentaine de délégués seulement, représentant 13 pays, sur environ deux mille participants. Un forum inévitablement dominé par les maux dont souffre le géant d'Afrique centrale donc – conflits, pillage des ressources naturelles, infractions massives aux droits de l'homme, déliquescence du secteur agricole, chômage massif –, maux dont pâtissent la majorité des pays africains il est vrai, mais qui prennent une tournure paroxystique dans le cas de la République démocratique du Congo, classée en 2011 au... dernier rang de l'indice du développement humain du PNUD.

L'ombre de Patrice Lumumba

Ce n'est pas un hasard si les organisateurs congolais avaient choisi la date du 17 janvier, anniversaire de la mort du père de l'indépendance, Patrice Lumumba, pour la marche d'ouverture du forum. Les références à cette grande figure du nationalisme africain ont rythmé les trois jours de débat au sein des plénières comme des espaces thématiques. Bien loin des slogans internationaux de la « reconstruction », des « réformes de bonne gouvernance » ou de la poursuite des « objectifs du millénaire pour le développement », c'est la figure de Patrice Lumumba qui, pour les milliers de militants congolais rassemblés dans la grande salle du Jardin botanique de Kinshasa, synthétise avec le plus de force « l'autre Congo possible ».

Malgré les multiples (et contradictoires) récupérations politiciennes dont elle est l'objet depuis plus de cinquante ans, la figure de Lumumba renvoie toujours, dans l'imaginaire des « forces vives » de la nation, à l'idée d'un Congo pleinement souverain, politiquement indépendant des puissances extérieures. Un Congo adulte, capable de prendre sa destinée en main, de mener ses projets et de résoudre ses problèmes en comptant sur ses propres forces plutôt qu'en quémandant l'assistance – souvent paternaliste, toujours intéressée – de ses anciens ou nouveaux parrains. « Un Congo capable de prendre des initiatives de son propre chef, sans attendre que les bailleurs de fonds avancent solutions, lignes de financement et conditionnalités », pour reprendre les termes du père John Patrick N'Goyi, l'une des chevilles ouvrières du forum. Un Congo dont les cadres s'émanciperait de la tutelle des assistants techniques et autres consultants internationaux.

Un Congo souverain sur le plan interne aussi, apte à domestiquer ces forces centrifuges qui menacent l'unité territoriale du pays, sur fond de convoitise étrangère des revenus tirés des sous-sols des régions périphériques. Hier face aux velléités

sécessionnistes du Katanga de Moïse Tshombe, soutenu par les intérêts miniers de l'ex-puissance coloniale, aujourd'hui face aux revendications des forces rebelles du M-23 – résurrection du CNDP de Laurent Nkunda (2003-2009) –, lui-même bâti sur les restes du RCD- Goma (1999-2002)), qui entretiennent dans la presse congolaise la hantise d'une perte de souveraineté sur l'Est à l'avantage de groupes contrôlés

« LES RÉFÉRENCES À PATRICE LUMUMBA ONT RYTHMÉ LES TROIS JOURS DE DÉBAT »

par le Rwanda et l'Ouganda, premier pas vers la « balkanisation » du pays (*Le Potentiel*, 19 janvier 2013).

La conception lumumbiste d'une citoyenneté nationale congolaise forte, transcendant les appartenances locales et tribales, est également mobilisée face au drame des mouvements armés à coloration ethnique qui, depuis plus de quinze ans, maintiennent de larges pans du territoire dans la violence et le chaos. Comme ailleurs sur le continent africain, loin de résulter de la résurgence spontanée d'identités primaires inchangées, ces conflits ethniques sont d'abord le résultat de la manipulation du registre identitaire par des entrepreneurs de mobilisation trouvant dans l'exclusion de segments déterminés de la population, et de leurs représentants, un moyen de poursuivre leurs objectifs électoraux (hommes politiques) ou de



contrôle des territoires et de leurs ressources (rébellions, seigneurs de guerre, milices Maï Maï et autres « forces négatives »).

La malédiction des ressources naturelles

L'action politique du père de l'indépendance est également associée à un des refrains les plus entendus lors des prises de parole des participants au forum social africain : « les richesses naturelles du Congo doivent revenir aux Congolais ! ». En définitive, Lumumba n'a-t-il pas trouvé la mort car les puissances étrangères craignaient qu'il remette en question un mode d'exploitation des ressources naturelles congolaises inchangé depuis Léopold II – une économie politique au sein de laquelle les étapes les plus lucratives des chaînes de valorisation des biens convoités sur les marchés internationaux, qu'il s'agisse des minerais, du bois, des produits agricoles, demeurent contrôlées par des acteurs extérieurs (multinationales, réseaux de contrebande, pays voisins) et leurs relais locaux ? Une tendance que l'arrivée des opérateurs chinois n'a pas infléchie, que du contraire.

En réalité, la « malédiction des ressources naturelles » affecte la République démocratique du Congo à trois niveaux. Le premier et le plus évident réside dans l'exclusion de la population des dividendes tirés de l'extraction des ressources – une pauvreté galopante malgré les milliards de dollars de revenu générés par les flux de matières premières. Le deuxième renvoie aux logiques délétères – corruption, clientélisme, déstabilisations, affrontements armés – que génère la compétition entre élites politico-économiques pour la



© Géraldine Georges – Solidarité Socialiste 2013



captation de la rente minière, dans un contexte de désinstitutionnalisation du secteur. La troisième dimension de la malédiction des ressources naturelles

« LE RÔLE DE LA CLASSE POLITIQUE DANS LA MISE EN COUPE RÉGLÉE DES RICHESSES DU PAYS ET LA PAUPÉRISATION A NETTEMENT MOINS FAIT L'OBJET DE CONDAMNATIONS QUE CELUI DU NÉOLIBÉRALISME »

tient au sous-investissement concomitant dans les autres secteurs de l'économie nationale, moins rapidement convertibles en rentes aux yeux des élites, et en particulier dans l'agriculture, qui occupe plus de 70 % de la population congolaise et reçoit à peine plus d'un pour cent du budget national, comme l'ont dénoncé avec véhémence les organisations paysannes réunies au forum.

La classe politique relativement épargnée

Enfin, *last but not least*, Patrice Emery Lumumba appartient à une race d'hommes politiques que l'on peut considérer « hors norme » dans le Congo d'aujourd'hui, race pour laquelle l'exercice du pouvoir ne rime pas avec le « se servir d'abord » mais avec la recherche de l'intérêt commun et de la cohésion nationale. À cet égard, on aura cependant pu constater que le rôle de la classe politique, passée et présente, dans la mise en coupe réglée des richesses du pays et la paupérisation généralisée, a nettement moins fait l'objet de condamnations, lors de ce forum, que celui du néolibéralisme, des multinationales, de la dette, des puissances occidentales ou des nations voisines...

Une situation évidemment due au contexte répressif qui règne en RDC, dans lequel l'organisation d'un grand rassemblement d'organisations sociales – et d'une marche à travers les principales artères de la capitale ! – est envisagée avec la plus grande suspicion par les autorités, promptes à y voir une agitation potentiellement source de déstabilisation politique, et exige un investissement inimaginable de la part des organisateurs pour lever les innombrables obstacles administratifs et

policiers. Avec comme contrepartie une mise en sourdine des griefs ciblant plus explicitement les autorités ayant accepté la tenue de l'événement ? Une modération certainement alimentée aussi par le climat politique de ces derniers mois, « les tragiques événements de l'Est » étant instrumentalisés par le

pouvoir en vue de « sonner l'appel au grand rassemblement patriotique autour du drapeau » et d'obtenir ainsi, « à la faveur d'un sentiment d'urgence, un soutien qu'il ne peut tirer d'une légitimité démocratique qui lui manque » (*Forum des As*, 31 janvier 2013).

On ne pourra cependant s'empêcher d'y voir aussi un certain « biais altermondialiste », observable également aux forums de Porto Alegre, Mumbai, Florence ou Paris, qui consiste à concentrer la critique sur les mécanismes de domination internationaux (réels, bien entendu) et à épargner les rapports de pouvoir locaux et les puissants mécanismes de prédition internes qui concourent au creusement des inégalités et à la reproduction de la misère de masse.

alternatives sud

État des résistances
dans le Sud

Asie



alternatives sud

État des résistances
dans le Sud

Amérique latine

alternatives sud

État des résistances
dans le Sud

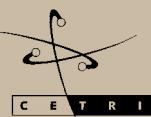
Afrique



alternatives sud



alternatives sud



État des résistances dans le Sud

Panorama critique par des auteurs locaux des mouvements sociaux d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine

Paraît un fois l'an dans le cadre de la revue trimestrielle Alternatives Sud
Abonnement annuel : 50 € – Prix au numéro : 13 €.

Disponible en librairie ou sur commande :
www.cetri.be – cetri@cetri.be

09
promo



Faites du bien à votre santé avec les saveurs bien-être des infusions noéNature 100% naturelles.

Découvrez toute la gamme dans votre magasin le plus proche, points de vente sur www.noenature.com

noéNature est partenaire du CNCD-11.11.11.

En achetant les tisanes de noéNature, disponibles dans le commerce toute l'année, vous soutenez directement les projets de développement 11.11.11
www.cncd.be/projets



ANTONIO GAMBINI & MICHEL CERMAK
CNCD-11.11.11

Des arbitres au-dessus de tout soupçon

Les conflits entre États et investisseurs ne cessent de croître. Un cercle restreint d'experts se charge de les arbitrer. Les conflits d'intérêts sont légion et les enjeux financiers énormes.

Eclairage.

Un récent rapport¹ de l'ONG *Corporate Europe Observatory* (CEO) offre un nouvel éclairage sur les pratiques de l'industrie de l'arbitrage des traités de protection des investissements. Ces accords, signés à tour de bras depuis plusieurs années, visent notamment à protéger les investisseurs privés contre des décisions des autorités publiques qui menacent leurs profits. Lorsqu'un investisseur estime qu'un tel traité est violé par une décision publique, il a le droit de poursuivre l'État en cause devant une cour d'arbitrage, une juridiction *ad hoc*, composée d'experts (ou arbitres) choisis par l'investisseur plaignant et l'État défendeur.

Le géant du tabac Philip Morris a ainsi attaqué l'Uruguay et l'Australie, coupables selon lui d'avoir imposé un avertissement de santé publique sur les paquets de cigarettes. L'affaire est pendante. En 2009, la société suédoise Vattenfall a attaqué une première fois l'Allemagne pour une réglementation environnementale « trop stricte » de protection de l'Elbe contre les rejets d'une centrale à charbon. La procédure judiciaire s'est arrêtée lorsque le gouvernement allemand a accepté de modérer son enthousiasme environnemental. En mai 2012, la même entreprise a lancé une nouvelle procédure contre l'Allemagne pour 3,7 milliards suite à sa décision d'abandon graduel de l'énergie nucléaire.

Le *business* de l'arbitrage

La multiplication des traités s'accompagne assez logiquement d'une croissance des litiges entre États et investisseurs. De 38 affaires en 1996, on est passé à 450 en 2011. L'arbitrage est devenu un véritable *business*. Les frais d'avocats et les émoluments des arbitres sont considérables : 8 millions de dollars en moyenne par affaire. Des sommes qui doivent être comparées aux coûts des dépenses publiques « normales ». Ainsi, par exemple, les deux actions intentées par l'opérateur aéroportuaire allemand Fraport contre les Philippines ont coûté au Trésor philippin la bagatelle de 58 millions de dollars rien qu'en frais d'avocats et d'arbitrage. Cet argent correspond à un an de salaire pour 12 500 enseignants philippins, ou à une campagne de vaccination de 3,8 millions d'enfants.





Si les investisseurs « lésés » ont du mal à lever les fonds nécessaires pour attaquer un État, pas de panique, l'ingénierie financière est passée par là ! Des fonds d'investissement sont prêts à préfinancer l'action contre un pourcentage des dommages et intérêts obtenus.

Conflits d'intérêts

Mais qui sont donc ces « arbitres », chargés de déterminer si la sortie du nucléaire ou la lutte contre le tabagisme relève de l'intérêt général ou du pillage des profits futurs des investisseurs ? Le rapport de CEO démontre que dans la plupart des cas, ces « arbitres » font partie d'un groupe restreint, une sorte d'élite – surtout euro-américaine – d'experts, qui sont à la fois, ou tour à tour, arbitres, avocats des plaignants ou des défendeurs, professeurs d'université experts dans le droit de la protection des investissements, membres de comités scientifiques de revues spécialisées, consultants des gouvernements dans la négociation de ces traités, membres des conseils

d'administration des entreprises plaignantes, lobbyistes (pour leur propre compte ou engagés par des clients de l'industrie) visant à influencer les politiques publiques en matière de protection des investissements. Bref, l'opacité et le conflit d'intérêt règnent ! Comment éviter alors, dans ces conditions, le soupçon que tel

consultant, expert académique ou arbitre ne choisisse une position juridique en fonction des intérêts de l'entreprise dont il est administrateur, ou en fonction des millions de dollars que lui-même ou son cabinet d'avocat vont engranger dans le futur ?

Responsabilité politique

Loin de nous, pourtant, l'idée de jeter l'opprobre sur toute une profession. Il existe certainement des « arbitres » honnêtes, comme il existe des banquiers honnêtes. En outre, la responsabilité politique de cette situation incombe aux dirigeants politiques qui ont signé ces traités iniques. En Belgique, le ministre Reynders a récemment promis à la Chambre une modification du modèle des traités qui seront signés à l'avenir, demandée depuis de longues années par les ONG et syndicats belges. Peut-être n'est-ce pas étranger au fait qu'en 2012 la Belgique a été prise pour cible pour la première fois par un arbitrage, initié par un investisseur chinois s'estimant lésé dans la vente de Fortis². Paradoxalement, la première priorité du ministre Reynders en la matière est d'attirer un maximum d'arbitrages à Bruxelles. Si ce système biaisé lui inspire une réaction aux antipodes de celle des ONG, ce n'est peut-être pas sans lien avec le message martelé depuis un an par le lobby de l'arbitrage belge.³

Si l'on veut protéger la capacité des États à légiférer au nom de l'intérêt général et garantir un arbitrage au-dessus de tout soupçon, il faudra certainement passer par une profonde révision des milliers de traités qui protègent les investisseurs. Au risque de paraître ingénus, pourquoi ne ferions-nous pas confiance au système juridique de chaque État, qui est suffisamment fiable pour nous pauvres mortels mais apparemment pas pour les investisseurs internationaux ?

1/ Eberhardt, P. & Olivet, C., « *Profiting from Injustice. How law firms, arbitrators and financiers are fuelling an investment arbitration boom* », Corporate Europe Observatory & Transnational Institute, novembre 2012, <http://corporateeurope.org>

2/ Sur ce sujet, lire ou relire : Tout le pouvoir à l'investisseur, Michel Cermak & Nicolas Van Nuffel, dlm – Demain le monde, n°16, novembre 2012.

3/ Voir l'interview de M. Didier Matray, président du groupe d'étude « Brussels, place of arbitration » du CEPANI (Belgian Center For Arbitration and Mediation), www.cepani.be



Frontex¹ le bras armé de l'Europe forteresse

L'Europe n'est pas menacée d'invasion. La part des migrations internationales est restée stable ces 50 dernières années, et la majorité des migrations se fait entre les pays du Sud. Pourtant, sa politique semble indiquer le contraire. L'Europe est en guerre contre un ennemi qu'elle s'invente. Pour lui faire face, elle s'est dotée d'une arme controversée : l'agence Frontex.

 CÉCILE VANDERSTAPPEN
CNCD-11.11.11
MARIE-DOMINIQUE AGUILON
La Cimade





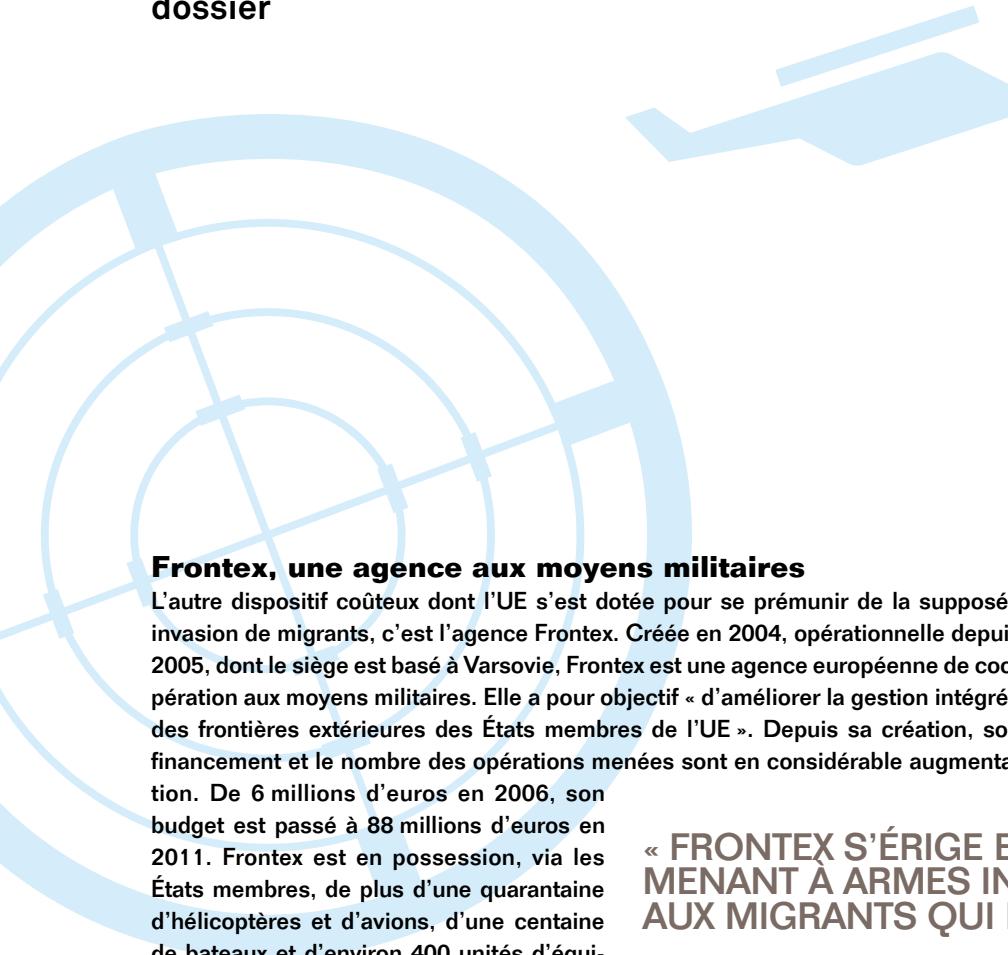
L'Europe peine à se construire en matière fiscale, politique ou sociale. Sur les questions migratoires, malgré quelques avancées, c'est la crispation sécuritaire qui prédomine. Les États membres de l'Union européenne (UE) fondent leurs politiques d'immigration sur le prétendu risque d'invasion migratoire. Si le discours erroné de l'invasion construit depuis l'Europe tend à se répandre, l'UE omet cependant de préciser que les migrations vers le Nord restent minoritaires par rapport aux mobilités internes notamment au continent africain¹. Le verrouillage des voies d'accès au continent européen décourage les départs légaux, complexifie les parcours migratoires et maintient les demandeurs d'asile à distance d'une protection internationale. Alors que le nombre de pays au sein de l'UE est passé en vingt ans de 12 à 27 membres, les demandes d'asile en Europe ont chuté de 680 000 en 1992 à 301 000 en 2011 selon Eurostat. Pourtant, pendant cette période, crises et conflits n'ont pas cessé, il semble donc que le dernier lauréat du prix Nobel de la paix ne s'attarde guère sur les causes profondes des migrations, ni sur le respect du droit d'asile.

Externalisation des contrôles

Aujourd'hui, la politique européenne ne se limite plus seulement à empêcher les personnes migrantes d'entrer sur son territoire, elle vise dorénavant à les empêcher de quitter leur lieu d'origine. Pour atteindre leurs objectifs, l'UE et les États membres ont recours aux accords de réadmission avec les pays d'origine des migrants qui s'accompagnent de pressions envers ces pays pour les inciter à adopter des législations répressives à l'égard des migrants. Il s'agit en fait d'externaliser la gestion des migrations en sous-traitant les contrôles migratoires aux pays d'Afrique ou d'Europe de l'Est.

Interviewée par *Libération* en octobre 2012, Claire Rodier explique que « l'Europe opère un transfert du 'sale boulot' – déportations de masse, détentions arbitraires, tortures – dans des pays dont les standards sont moins élevés qu'en Europe, en permettant de s'affranchir des obligations que les lois européennes imposent en matière de respect des droits de l'Homme. La juriste du Groupe d'information et de soutien aux immigrés (GISTI, France) ajoute que cela « participe du rapport de dépendance que l'UE entretient avec son voisinage proche. Car, aux pays concernés, on promet, en échange de leur collaboration, le financement d'actions de coopération ou des contreparties de nature politique ou diplomatique. »

La Turquie, à cet égard, est un modèle de zone-tampon dans la stratégie européenne de mise à distance des migrants. Comme l'indique le réseau Migreurop dans son rapport annuel², le pays candidat à l'UE édifie un mur à l'ouest pour empêcher les passages frontaliers vers la Grèce et verrouille à l'est sa propre frontière avec l'Iran, et organise ce qui s'apparente à une vraie « chasse aux réfugiés ».



Frontex, une agence aux moyens militaires

L'autre dispositif coûteux dont l'UE s'est dotée pour se prémunir de la supposée invasion de migrants, c'est l'agence Frontex. Créée en 2004, opérationnelle depuis 2005, dont le siège est basé à Varsovie, Frontex est une agence européenne de coopération aux moyens militaires. Elle a pour objectif « d'améliorer la gestion intégrée des frontières extérieures des États membres de l'UE ». Depuis sa création, son financement et le nombre des opérations menées sont en considérable augmentation. De 6 millions d'euros en 2006, son budget est passé à 88 millions d'euros en 2011. Frontex est en possession, via les États membres, de plus d'une quarantaine d'hélicoptères et d'avions, d'une centaine de bateaux et d'environ 400 unités d'équipement tels que des radars, des sondes, des caméras, etc. Ce matériel et son budget permettent à l'agence de développer des opérations qui visent à surveiller les zones frontalières afin de repousser les ressortissants de pays tiers hors du territoire européen et d'organiser des vols conjoints depuis plusieurs États membres.

L'agence coordonne les opérations aux frontières maritimes, terrestres et aéropotuaires avec l'appui des autorités de police, des gardes-frontières et des douanes des États tiers. En mer, Frontex patrouille au large des îles Canaries, de l'île italienne de Lampedusa ou de Malte, mais également au large de la Grèce et sur le Canal de Sicile. Les patrouilles sont présentes dans les eaux territoriales européennes, internationales mais aussi dans les eaux des pays non européens. Les opérations aux frontières terrestres, quant à elles, visent à renforcer les contrôles principalement au niveau de la frontière gréco-turque. Enfin, dans les grands aéroports européens, Frontex contrôle les migrants selon leur provenance et leur nationalité. Notamment ceux considérés par l'agence comme étant un « risque migratoire » potentiel.

L'agence Frontex déploie donc des moyens disproportionnés pour combattre un ennemi qui n'en n'est pas un. Elle s'érige en « véritable armée au service de la politique migratoire d'une Europe forteresse, menant à armes inégales une guerre aux migrants qui n'ont rien de soldats », pour reprendre un énoncé d'une récente conférence de la Ligue belge des droits de l'Homme. La conséquence semble prévisible : un recul généralisé du droit protégeant les libertés et l'intégrité des personnes. C'est ce que dénoncera la campagne euro-africaine FRONTEXIT qui sera lancée ce 20 mars à Bruxelles et à Nouakchott en Mauritanie et quelques jours plus tard à Tunis lors du Forum social mondial.

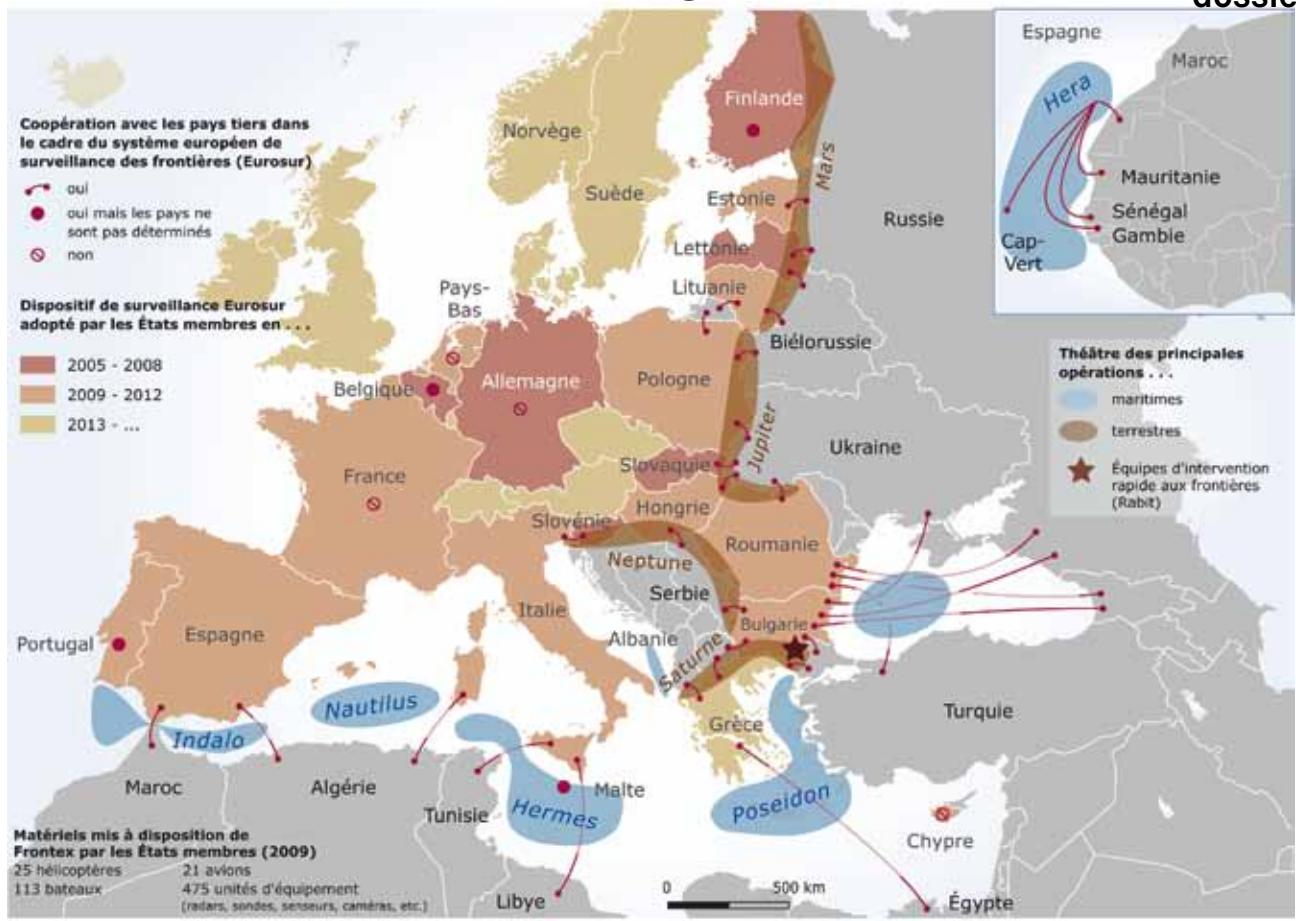
1/ Les migrations intra africaines, ancrées dans les traditions régionales dépassent de très loin les migrations vers l'Europe. « En Afrique de l'Ouest, 86 % des migrations sont intra-régionales (7,5 millions de personnes). Les 1,2 million restant se répartissent entre l'Amérique du Nord et l'Europe », *Cahiers de l'Afrique de l'Ouest, Mobilités ouest-africaines et politiques migratoires des pays de l'OCDE*, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest. Éditions OCDE, octobre 2008.
2/ Migreurop, *Aux bords de l'Europe : l'externalisation des contrôles migratoires*, Rapport 2012.



« FRONTEX S'ÉRIGE EN VÉRITABLE ARMÉE MENANT À ARMES INÉGALES UNE GUERRE AUX MIGRANTS QUI N'ONT RIEN DE SOLDATS »

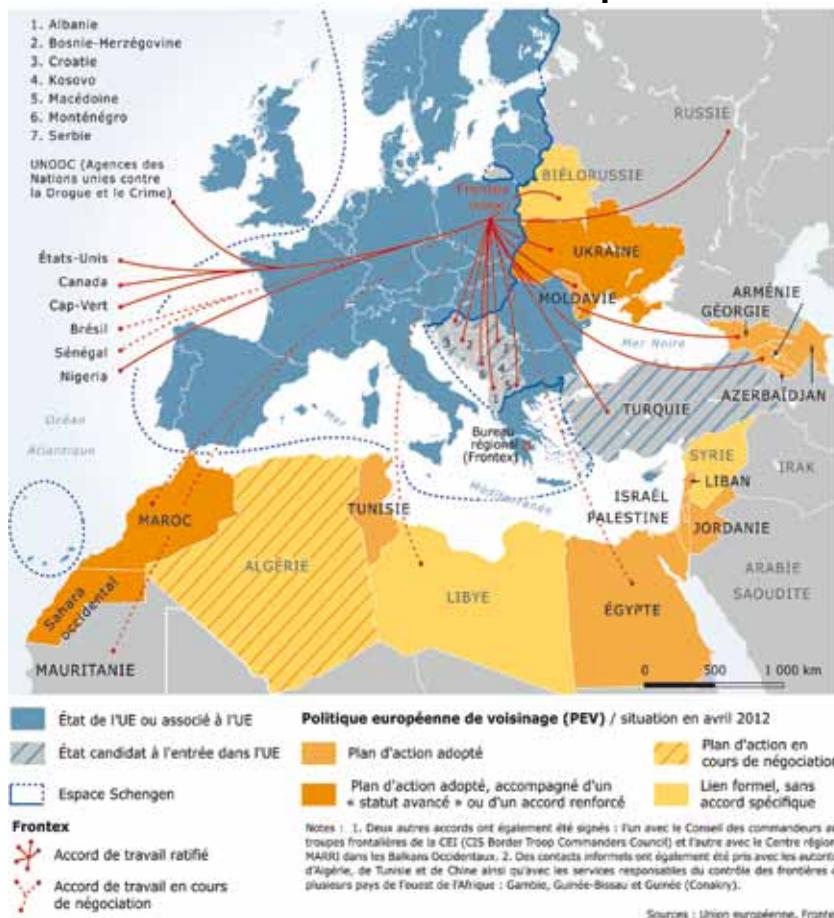


Les opérations de surveillance de l'agence



Sources : Rapports annuels de l'agence Frontex ; European Commission, *Impact Assessment accompanying the Proposal for a Regulation of the European Parliament and of the Council establishing the European Border Surveillance System (Eurosur)*, Commission staff working paper, COM (2011) 873 final.

Hors de l'Union européenne, Frontex déploie sa toile



Les cartes de l'Europe forteresse

L'Europe forteresse, un simple slogan teinté d'exagération ? Les cartes sont parfois plus parlantes qu'une démonstration écrite. Comme le dévoile la carte ci-dessus, l'Europe forteresse est une réalité. Au travers de contrôles terrestres – essentiellement à l'Est – et d'opérations maritimes menées par Frontex – concentrées surtout en Méditerranée et qui portent des noms de Dieux grecs –, l'Europe dresse des murs pour empêcher une invasion qui n'a pas lieu. La carte ci-contre vient compléter cette constatation. Aux murs s'ajoute la toile des accords passés avec des pays tiers. À ce jour Frontex a signé 17 accords et 6 autres sont en négociation. Ces accords appelés « de travail » font l'objet d'une grande opacité, ils ne passent pas devant les parlementaires nationaux, ni devant le Parlement européen.

Ces cartes sont extraites de L'« *Atlas des migrants en Europe – Géographie critique des politiques migratoires* », une publication du réseau Migreurop, Éditions Armand Colin, 2012.

Les droits humains mis à mal

En 2001, l'Union européenne adoptait un dispositif dit de « protection temporaire » pour les ressortissants d'États qui, victimes de conflits armés, de troubles politiques ou de catastrophe naturelle dans leur pays, auraient besoin en urgence de trouver un abri sur le vieux continent. En 2011, pendant le conflit en Libye, des milliers de personnes sont contraintes de fuir vers les frontières des pays voisins ou vers le continent européen. Montrant par là où sont ses priorités, l'Europe, au travers de l'agence Frontex, déploie alors ses moyens militaires en Méditerranée et autour de l'île de Lampedusa, afin de dissuader tout départ vers le Nord, au mépris de son propre dispositif de protection.

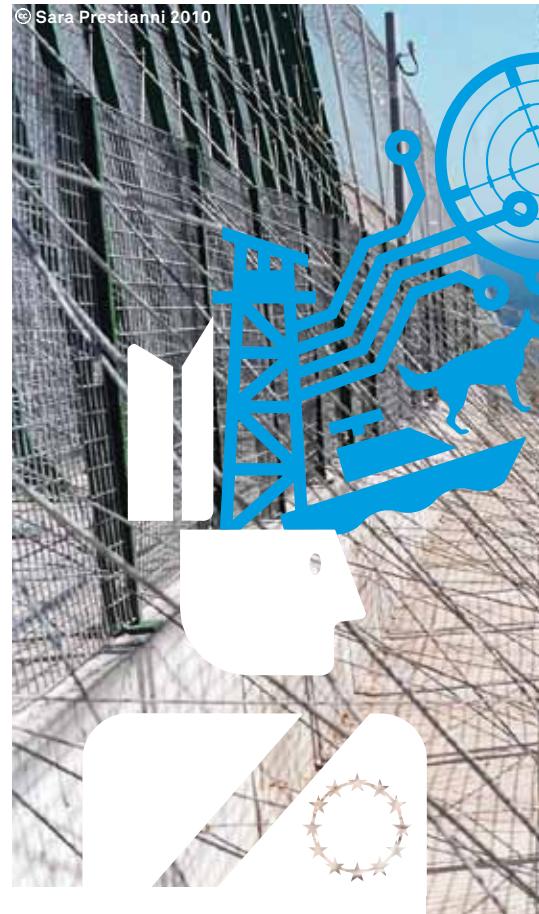
« FRONTEX S'ÉRIGE EN VÉRITABLE ARMÉE MENANT À ARMES INÉGALES UNE GUERRE AUX MIGRANTS QUI N'ONT RIEN DE SOLDATS »

Cet exemple témoigne à lui seul de la difficile adéquation entre le respect du droit d'asile et du principe de non-refoulement, d'une part, et les opérations de Frontex de maintien de la sécurité et de répression de l'immigration, d'autre part. En agissant comme le bras armé des États membres de l'UE, Frontex constitue un facteur d'aggravation des risques encourus par les migrants. En 2009, par exemple, 75 personnes fuyant la Libye ont été interceptées au large des côtes italiennes par une patrouille de Frontex et remises aux mains des autorités libyennes sans considération des situations individuelles. Le respect du principe de non refoulement des demandeurs d'asile n'a pas été garanti dans ce cas, car, parmi les migrants, pouvaient se trouver des personnes en quête d'une protection internationale. À la suite de cela, en février 2012, l'Italie a été condamnée par la Cour européenne des droits de l'Homme.

Tour à tour, au mépris de l'article 13 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme consacrant le droit de quitter tout pays y compris le sien¹, au Maroc, en Tunisie et en Algérie, l'émigration irrégulière devient un délit. Chaque année, des dizaines de milliers de personnes en migration sont arrêtées, enfermées, refoulées généralement en dehors de tout cadre juridique et administratif.

Autre pratique sujette à controverses : les vols conjoints organisés par l'agence pour renvoyer des migrants en situation irrégulière. 32 vols ont été organisés par Frontex en 2010. Ceux-ci pourraient être apparentés à des expulsions collectives prohibées par la Convention européenne des droits de l'Homme. Aucune garantie n'est apportée afin que les expulsions organisées sous l'égide de cette agence se fassent dans un respect strict des conditions énoncées par la Cour : prise en compte individuelle et différenciée de la situation des personnes et absence de motivation de renvoi à caractère collectif dans le procédé menant à l'expulsion.

1/ « Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays. » Article 13 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme.





FRONTEXIT

Ce 20 mars, dites non à FRONTEX !

En 2010, à la demande du Groupe des Verts du Parlement européen, le réseau Migreurop réalise une analyse sur la compatibilité entre l'agence Frontex et les droits humains. En 2012, le réseau euro africain décide de mener pendant deux ans une campagne appelée FRONTEXIT dénonçant le non-respect des droits humains fondamentaux par l'agence.

Portée par des associations, des chercheurs et des individus issus de différents secteurs de la société civile, FRONTEXIT rassemble des acteurs basés tant au sud qu'au nord de la Méditerranée. Les objectifs de la campagne sont doubles. Informer sur les dérives en termes de droits humains lors des opérations Frontex – via des outils pédagogiques – mais également dénoncer ces dernières auprès des représentants politiques directement impliqués. Des interpellations se dirigeront vers des institutions et des parlementaires de l'UE, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest – CEDEAO – et de l'Union africaine ainsi que des États membres de ces espaces régionaux impliqués dans les opérations de Frontex. L'agence sera elle aussi directement interpellée et mise face à ses responsabilités. Car de vraies questions se posent en terme de transparence et de garanties démocratiques.

Pour tout savoir sur la campagne, ses actions et découvrir son teaser, rendez-vous le 20 mars sur
www.frontexit.org – www.migreurop.org – www.cncd.be/frontexit – www.lacimade.org





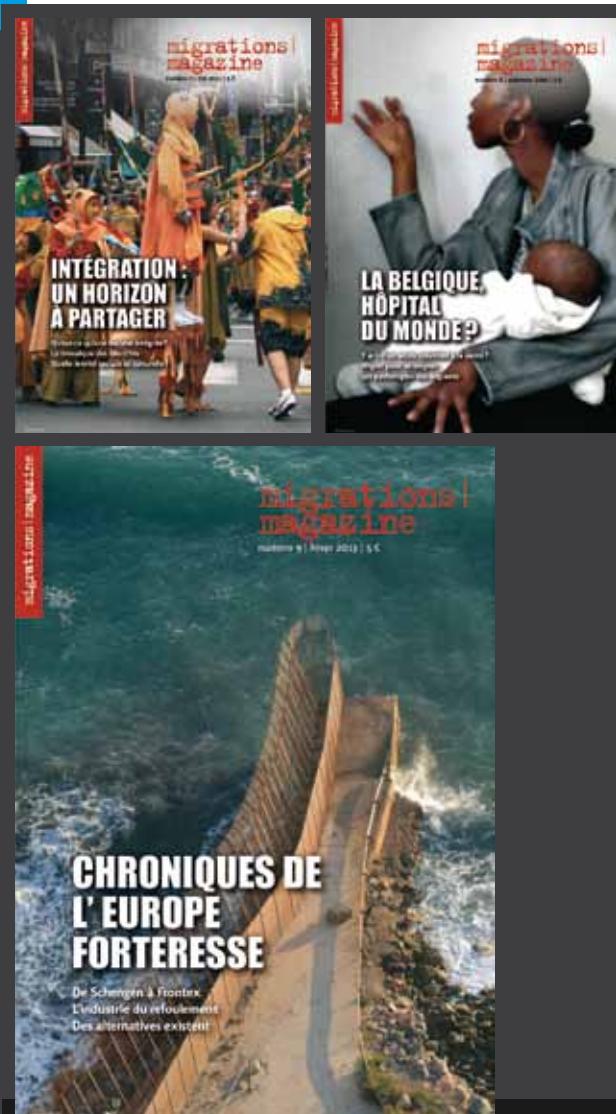
Flou juridique, responsabilités diluées

L'UE tend à se dégager de ses responsabilités en sous-traitant la surveillance des contrôles migratoires aux États non européens – pays de départ ou de transit – et en maintenant un flou juridique autour des activités de Frontex, qui favorise une dilution des responsabilités.

Une des caractéristiques principales de l'agence est l'opacité dans laquelle elle opère. Cette nébulosité participe à la méconnaissance de l'agence européenne par la population et même par les représentants politiques.

Alors que les États membres restent légalement responsables du contrôle des frontières et des opérations qui y sont reliées, l'agence jouit d'une large autonomie. Elle est dotée d'une personnalité juridique propre qui lui permet de signer librement des accords avec des parties tierces – pays tiers ou organisations européennes et internationales. Par ailleurs, les agissements des agents de Frontex sont principalement du ressort des États membres qui détachent leurs gardes-frontières sur les opérations de l'agence, Frontex employant elle-même peu de personnel. En cas d'atteintes aux droits fondamentaux, il est difficile, à l'heure actuelle, de savoir qui est responsable. Est-ce la responsabilité de l'agence qui est engagée ou celle des États européens, ou bien, suivant les cas, celle des États tiers ? Aucun mécanisme de plainte par les victimes n'existe au sein de Frontex et n'est en soit possible si la responsabilité n'est pas clairement établie.

Le Contrôleur européen de la protection des données s'est aussi inquiété de l'absence de cadre juridique en matière de protection des données. Le cadre de la coopération avec Europol, et en particulier l'échange d'informations entre les deux agences, demeure flou. L'autorisation de port d'armes accordée à l'ensemble des équipes Frontex ne fait aucune mention des principes minimums de nécessité et de proportionnalité. Une étude de 2011 fait état de l'hétérogénéité des codes de conduite nationaux encadrant l'usage de la force par les gardes-frontières. Cette absence de cadre européen homogène régulant l'usage de la force par les corps chargés du contrôle des frontières laisse présager une permissivité inquiétante.



migrations | magazine

numéro 9 | hiver 2013 | 5 €

www.migrations-magazine.be

administration et rédaction

rue du Vivier 80-82

B-1050 Bruxelles

+32 2 629 77 34

info@migrations-magazine.be

abonnements

12 € pour 3 numéros par an à virer sur le compte

IBAN : BE03 7755 9713 8384 / BIC : GKCCBEBB

avec la mention « abonnement »

migrations | magazine est publié à l'initiative du CIRÉ (Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers), avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles (service de l'éducation permanente).



Où ?

Bujumbura, Burundi

Contexte

Le Burundi traverse un difficile processus de démocratisation et de reconstruction. De nombreux jeunes, issus de camps de déplacés, n'ont pas accès à une éducation de base leur permettant d'accéder à un emploi.

Qui ?

Belgique : Action développement parrainages mondiaux (ADPM)
www.adpm.be

Burundi : Solidarité pour aider les sinistrés burundais (SASB)

Quoi ?

Alphabétisation fonctionnelle, éducation civique et à la santé, formation technique professionnelle. Accompagnement socio-professionnel par entre autres une initiation au commerce et à la gestion et l'organisation en coopératives.

Soutenir 11.11.11

N° de compte :

BE33 000170326946

BIC : BPOTBEB1

au nom du CNCD-11.11.11,
Quai du Commerce 9,
1000 Bruxelles

Le CNCD-11.11.11
adhère au Code éthique
de l'AERF
www.vef-aerf.be



Burundi Des formations en phase avec la réalité

SABINE KAKUNGA

Chargée de l'Afrique centrale, CNCD-11.11.11

Même si les armes se sont tuées, il y a encore de nombreux déplacés au Burundi. Parmi eux, des jeunes peinent à gagner leur vie, faute d'accès à l'éducation. L'Opération 11.11.11 soutient la mise en place de formations sur mesure afin de permettre aux jeunes de générer, à terme, leurs propres revenus.



Plus de dix ans après les accords de paix d'Arusha mais seulement cinq après le silence des armes, le Burundi traverse un difficile processus de démocratisation et de reconstruction. En 2011, le gouvernement burundais et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont lancé un vaste programme « Vision Burundi 2025 » qui est, selon sa préface, « un instrument de planification du développement à long terme ». Il prévoit notamment d'augmenter le PIB par habitant de 137 dollars en 2008 à 720 dollars en 2025 et de réduire de moitié le taux de pauvreté estimé actuellement à 67 %.

Les déplacés oubliés

Ce programme, ambitieux, pose cependant des questions sur la prise en compte des causes réelles de la pauvreté dans l'ancienne colonie belge, classée par le PNUD au troisième rang des pays les moins développés, après la RDC et le Niger. Une grande partie de la population a beaucoup souffert et souffre encore de conflits sociopolitiques. Des familles entières ont été contraintes de se déplacer pour fuir les combats et ont ainsi perdu leurs terres qui constituaient leur seule source de

revenus. De nombreux villages de déplacés ont été créés *ex nihilo* aux abords de la capitale et ne disposent pas d'infrastructures de bases, à l'exception de quelques points d'accès à l'eau. Quant à l'éducation, si certains quartiers de déplacés se situent à proximité d'une école primaire, les établissements secondaires sont quant à eux peu fréquentés par les jeunes déplacés, faute de moyens financiers

Le programme annuel offre des cours d'alphabétisation et d'amélioration de la santé (hygiène, VIH, maladies diverses), une formation professionnelle technique en maçonnerie, couture et vannerie, ainsi qu'une formation civique pour comprendre l'intérêt de vivre en harmonie avec les voisins et résoudre les conflits, non pas par la violence mais par le dialogue et la compréhension mutuelle.

« LES ÉCOLES SECONDAIRES SONT PEU FRÉQUENTÉES PAR LES JEUNES DÉPLACÉS, FAUTE DE MOYENS FINANCIERS »

pour assumer les frais de minerval et des fournitures scolaires. Dans « Vision 2015 », aucune prise en charge éducative n'est prévue pour tous ces adolescents. Le risque est donc grand de voir un nombre important de jeunes, garçons ou filles, être exploités dans le secteur Horeca, devenir des domestiques ou se retrouver à la rue et tomber dans la prostitution.

Plusieurs organisations burundaises tentent d'aider ces jeunes. C'est le cas de l'association Solidarité pour aider les sinistrés burundais (SASB) à Bujumbura, la capitale. Avec le soutien de son partenaire belge Action développement parrainages mondiaux (ADPM), et grâce à l'Opération 11.11.11, elle a mis en place des formations professionnelles en faveur des jeunes déscolarisés. Ce projet forme et encadre 150 jeunes déplacés âgés de 14 à 20 ans qui n'ont jamais été à l'école ou l'ont quittée prématurément.

Insertion socio-professionnelle

L'après formation n'est pas oubliée dans ce programme d'encadrement des jeunes. Les compétences techniques et professionnelles acquises sont adaptées aux besoins de la communauté. Ces formations ont été choisies au regard des opportunités d'emplois réelles. Au terme de l'année de formation, les jeunes sont regroupés en association ou coopérative et encadrés dans la préparation et mise en place d'activités génératrices de revenus (activités individuelles ou en petits groupes d'associés). Un fonds octroyant des microcrédits appuie cette insertion socio-professionnelle à Bujumbura et dans sa région et permet aussi à ces jeunes de générer leurs propres revenus.

JULIEN TRUDDAÏU

Mali

La culture comme résistance et comme moyen de survie

Que reste-il de la culture dans un pays en guerre ? Difficile de répondre à cette question tant parfois l'urgence semble ailleurs. Et pourtant. Qui mieux que l'ancienne ministre malienne de la Culture et du Tourisme Aminata Traoré pour en discuter ?

Il y a encore quelques mois, le Mali faisait figure de bon élève dans les classements de la Banque mondiale ou du FMI. C'était aussi une destination culturelle très prisée parce que riche en expressions et créations : un festival international de théâtre, des studios de musique accueillant des artistes du monde entier, un cinéma en devenir... Or depuis 2012, vu par la lorgnette du Nord, plus rien ou presque. La crise, la guerre.

« La culture, ce n'est pas la marge, c'est la page »

Militante féministe et culturelle infatigable, Aminata Traoré fut ministre de la Culture et du Tourisme sous la présidence d'Alpha Oumar Konaré entre 1997 et 2000. Cette femme de terrain demeure une figure incontournable de la société civile de son pays.

Depuis l'an passé, elle ne cesse de commenter et dénoncer l'actualité de son pays. Dans ses interventions, la culture semble avoir disparu de ses préoccupations. « Vous avez peut-être raison de me titiller là-dessus, répond-elle, mais mes prises de position sont généralement fondées d'abord sur le souci de s'assumer, d'avoir les pieds solidement ancrés dans le terreau de la culture. Je distingue la culture matérielle, la dimension artistique et la dimension politique. Le combat pour le droit de penser librement, le droit de choisir est politiquement fondé sur la culture. J'ai l'habitude de dire que créer, c'est exister, créer, c'est résister. » Elle poursuit en citant l'ancien directeur de l'UNESCO, Federico Mayor, qui disait souvent que « la culture, ce n'est pas la marge, c'est la page ». « Justement, complète Aminata Traoré, nous sommes ici en train d'écrire une nouvelle page de notre histoire. Nous aurions souhaité que cela se fasse autrement. »

Dans les informations que nous recevons du Mali, le contexte est trop souvent mal expliqué, faute de temps ou de priorité rédactionnelle. Madame Traoré rappelle que « dans les trois régions¹ qui étaient occupées jusqu'ici, les gens n'avaient pas tellement d'espaces de liberté. Les occupants et la charia qu'ils veulent imposer n'ont rien à voir avec nos pratiques religieuses qui sont, elles, une synthèse. Je prends souvent l'exemple du mariage. Ici, les gens se marient trois fois : il y a la cérémonie traditionnelle africaine, le mariage religieux à la mosquée et celui à la mairie. Ça illustre cette réussite de synthèse de trois registres qui s'interpénètrent. Quand les islamistes ont occupé Gao, ils ont interdit ces pratiques, tout comme toute une série d'expressions culturelles, notamment africaines. »

La culture comme moyen de survie

La culture comme résistance et comme moyen de survie. C'est ce que la militante a initié dans son pays. « Nous accueillons depuis quelques années des 'refoulés migratoires'². Au Centre Hampate Bâ, j'ai réussi à mettre à contribution des tas d'artistes. Certains des jeunes ont appris à peindre. Comme souvent, ils ne savent ni lire ni écrire, ils n'étaient pas en mesure d'exprimer le parcours qui les a meurtris. Par ce biais, ils ont réalisé des œuvres bouleversantes. »

Depuis la crise et la guerre qui en a découlé, Aminata Traoré n'a pas désarmé. Notamment dans la mobilisation des femmes maliennes, actrices incontournables de la société civile du pays. « Je dois sortir un bouquin qui s'appelle 'Mille et une Maliennes debout'. Je me suis rendu compte qu'une des manières de faire participer les femmes, c'était leur proposer, après les réunions de discussion, de créer des chansons, à travers lesquelles elles extériorisent un certain nombre de problèmes. Une dizaine de chansons ont été composées ainsi. »



Au mois de janvier, un important groupe d'artistes maliens, pour la plupart mondialement connus³, se réunissent et produisent une chanson réclamant la paix dans leur pays. « Je les en félicite, mais j'aurais aimé que cette forme de création repose sur une dénonciation qui touche le cœur du problème. Cela aurait pu être une démarche qui éduque, qui informe, qui galvanise les efforts. Cela ne peut pas être seulement, comme beaucoup le font, une simple soirée pour la paix. Les véritables causes de la situation actuelle doivent être analysées et comprises. C'est mon combat ici. Je travaille avec les peintres Ismael Diabaté et Abdoulaye Konaté pour expliquer les choses par l'art. Il existe un grand débat entre les artistes qui se disent neutres et ceux qui s'engagent. »

« LE VRAI PAUVRE, C'EST CELUI QUI A PERDU SON ANCRAGE SOCIAL, CULTUREL... »

Caravane de poètes

Certain-e-s se souviennent peut-être du projet « Tombouctou 2000 » que mena l'ancienne ministre à l'aube du troisième millénaire. Une caravane de poètes venus des quatre coins de l'Afrique, qui relia Gorée à Tombouctou où eut lieu un festival de théâtre et de musique. À cette occasion, Aminata Traoré plaida pour un tourisme à visage humain pour le Nord du Mali. L'idée était d'utiliser le tourisme comme outil de développement, sans piétiner la culture locale ni paupériser une population déjà très démunie. « C'était pour moi une manière de prévenir ce que nous vivons aujourd'hui. Le projet impliquait les trois régions dont on entend beaucoup parler aujourd'hui. Tombouctou devait être le symbole de cette réconciliation des Maliens avec leur territoire. Les artistes présents ont compris que l'Afrique, aujourd'hui, est à la croisée des chemins dans le cadre de cette globalisation mal-

heureusement inégalitaire et violente, et qu'il fallait que par la culture, nous puissions continuer à résister et à proposer des alternatives. Par exemple, nous avions eu tout un débat sur la langue. Il n'y a de démocratie que si les citoyens peuvent s'exprimer dans leur langue. La faillite de nos démocraties provient aussi de cette exclusion d'une immense majorité de citoyens à travers des constitutions écrites dans la langue de Shakespeare ou de Molière. »

Déjà en 2000, prenant la parole à l'arrivée de la caravane à Tombouctou, Aminata Traoré analysait : « L'Afrique n'est pas en agonie, elle lutte, pour récupérer son identité, imposer sa propre image et, surtout, rester fidèle à elle-même. Car il y a

conflict et télescopage entre les images de l'Afrique qui sont véhiculées dans le monde et nos propres schémas de socialisation. Un seul exemple : il n'est question que de la pauvreté de l'Afrique, de sa dépendance financière, technologique. Nous finissons par intérioriser cette image, par être incapables de réagir. Dans notre culture, cependant, la pauvreté véritable, c'est autre chose : est vraiment à plaindre celui qui vit seul, qui ne peut compter sur la solidarité de personne. Le vrai pauvre, c'est celui qui a perdu son ancrage social, culturel... »⁴

Peut-être, dans les vieilles pierres de la ville du Nord Mali, ces mots résonnent-ils encore ?

1/ Gao, Tombouctou et Kidal. 2/ Les migrants ayant « tenté leur chance » au Nord, souvent renvoyés en charter. 3/ Une quarantaine d'artistes ont participé à cette initiative, dont Amadou & Mariam, Toumani Diabaté, Bassekou Kouyaté, Fatoumata Diawara et Oumou Sangaré. La chanson, intitulée « Mali Ko » (« pour le Mali », en langue bambara) a été co-écrite par l'Ivoirien Tiken Jah Fakoly. 4/ *Le Soir*, Jeudi 16 décembre 1999.





ARNAUD ZACHARIE
CNCD-11.11.11

Une nouvelle loi sur la coopération belge au développement

Paul Magnette s'en est allé, remplacé par Jean-Pascal Labille à la tête du ministère de la Coopération belge au développement. Alors que le passage de témoin s'opérait, le Parlement avalisait l'adoption d'une nouvelle loi sur la coopération belge au développement. Arnaud Zacharie nous explique en quoi elle consiste.

C'est le legs du bref passage de Paul Magnette au ministère de la Coopération au développement. Le gouvernement belge a adopté une nouvelle loi sur la coopération au développement, appelée à remplacer celle de 1999 en la matière. À l'époque, cette dernière représentait un premier dispositif législatif précisant les objectifs et les principes de la coopération belge au développement. La nouvelle loi poursuit le même but en intégrant une série de nouveaux enjeux qui n'étaient pas pris en compte jusque-là.

Pour une aide efficace et cohérente

Parmi les nouveautés, on trouve notamment les deux priorités affichées par le ministre Magnette en début de législature : l'efficacité de l'aide et la cohérence des politiques en faveur du développement.

L'efficacité de l'aide renvoie à l'agenda international défini en 2005 dans la Déclaration de Paris¹ autour de cinq

principes : l'appropriation démocratique des politiques de développement par les pays bénéficiaires de l'aide; l'alignement de celle-ci sur les stratégies des pays bénéficiaires; l'harmonisation entre les différents bailleurs présents dans un même pays; la gestion axée sur les résultats des acteurs et des programmes de développement; enfin, la responsabilité mutuelle des partenaires des programmes d'aide, en vue d'assurer une reddition transparente des comptes entre bailleurs et pays bénéficiaires. La nouvelle loi a donc pour objectif de s'assurer du respect de ces principes.

Par ailleurs, la cohérence des politiques pour le développement est un concept ayant pour objectif de s'assurer que les effets positifs des politiques de coopération au développement ne soient pas annihilés par d'autres politiques internationales, comme les politiques commerciales, financières ou environnementales. En d'autres termes, la cohérence cherche à éviter que les pays qui fournissent

de l'aide reprennent d'une main ce qu'ils donnent de l'autre. Plusieurs pays européens ont mis en place depuis quelques années un dispositif législatif en la matière, mais la Belgique, qui était restée muette sur le sujet jusqu'en 2012, s'était fait réprimander par le rapport 2010 de la « revue des pairs » de l'OCDE, qui avait souligné les manquements belges en la matière. La nouvelle loi propose ainsi l'instauration d'un examen d'impact de la cohérence des projets de loi et autres textes législatifs belges avec les objectifs de développement fixés par la coopération belge.

L'intégration de tous les acteurs de la coopération belge

Contrairement à la loi de 1999, la nouvelle loi intègre explicitement ou implicitement l'ensemble des acteurs du secteur, qu'ils soient gouvernementaux ou non-gouvernementaux. C'est une « loi cadre » visant à poser les objectifs et principes de la coopération belge.

© Teddy Mazina – Solidarité socialiste

Elle constitue dès lors le socle sur lequel d'autres textes législatifs concernant des instruments spécifiques sont appelés à s'appuyer. C'est notamment le cas de la loi sur la Coopération technique belge (CTB) et sur BIO (l'agence belge de soutien au secteur privé dans le Sud). Ça l'est aussi de l'arrêté devant préciser le dispositif institutionnel que la Belgique mettra en œuvre en matière de cohérence des politiques pour le développement. Beaucoup reste donc à faire sur ces questions.

En outre, la définition de la coopération belge couvre l'ensemble des interventions fédérales entrant dans le cadre des critères de l'aide tels que définis par l'OCDE, alors que la loi de 1999 se limitait aux interventions relevant des compétences strictes du ministre de la Coopération au développement. Cela signifie que des acteurs relevant d'autres ministères, comme par exemple Finexpo² – sous la compétence du ministre des Finances – ou la prévention des conflits – sous celle du ministre des Affaires étrangères –, sont désormais intégrés dans la nouvelle loi et sont donc tenus d'en respecter les principes et objectifs.

Par ailleurs, la loi de 1999 ne faisait pas mention de l'aide humanitaire, alors que

la Belgique est active en la matière. C'est pourquoi un nouveau chapitre a été ajouté concernant la stratégie belge, qui se réfère aux nouveaux concepts internationaux, comme l'initiative « Good Humanitarian Donorship »³.

Une approche fondée sur les droits

Une dernière innovation concerne l'approche en termes de droits adoptée par la nouvelle loi. En effet, que ce soit au niveau des principes ou des objectifs, la loi se réfère aux droits humains dits « des trois générations », notamment repris dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme (1948), dans les deux pactes de 1966 sur les droits économiques, sociaux et culturels et sur les droits civils et politiques, ainsi que dans la Déclaration sur le droit au développement (1986).

« LA COHÉRENCE CHERCHE À ÉVITER QUE LES PAYS QUI FOURNISSENT DE L'AIDE REPRÉNNENT D'UNE MAIN CE QU'ILS DONNENT DE L'AUTRE »

Par ailleurs, deux thèmes ont été définis en tant qu'enjeux transversaux de la coopération belge : le genre et l'environnement. La nouvelle loi continue en outre de concentrer les efforts de la coopération belge gouvernementale dans 18 pays partenaires, 20 organisations multilatérales et 5 organisations régionales.

Enfin, les anciennes « notes stratégiques par pays », censées définir la stratégie d'intervention de la coopération belge, sont remplacées par des « stratégies communes par pays », « communiquées » et non plus « présentées » au parlement (qui n'a donc plus la responsabilité de l'avaliser), en vue d'inscrire davantage ces stratégies dans des cadres multi-bailleurs – notamment au niveau européen – et de les opérationnaliser dans le cadre des programmes de coopération avec les pays partenaires.

Un cadre légal à concrétiser

En tant que « loi cadre », la nouvelle loi fixe le cap de la stratégie de la coopération belge au développement pour les prochaines années. Elle intègre de nouveaux enjeux et l'ensemble des acteurs du secteur. Toutefois, c'est dans l'élaboration et la mise en œuvre concrète des programmes de développement qu'on pourra évaluer l'impact de ce nouveau cadre législatif sur l'efficacité de l'aide belge. En outre, l'aide belge ne sera efficace que si elle est suffisante, ce qui implique, après les coupes opérées en 2012, de mobiliser des budgets plus conséquents.

Pareillement, la cohérence des politiques pour le développement, désormais inscrite dans la loi, dépend de la volonté politique du ministre de la

Coopération, mais aussi (et surtout) des autres ministres en charge d'autres compétences internationales. C'est donc aussi sur le terrain politique, à l'échelle belge mais également européenne et internationale, qu'il faudra prendre la mesure de la volonté politique pour renforcer la cohérence des politiques en faveur du développement.

1/ En 2005, tous les donneurs de l'OCDE ont signé la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, qui comprend une série d'indicateurs et de cibles pour améliorer l'efficacité de l'aide.

2/ Finexpo étudie les dossiers introduits par les entreprises et/ou les banques qui sollicitent un soutien public sur un crédit à l'exportation.

3/ L'initiative « Good Humanitarian Donorship » (GHD) a été lancée en 2003 par 17 gouvernements donateurs et divers organismes et acteurs humanitaires afin d'améliorer les interventions de la communauté internationale face aux crises humanitaires partout dans le monde. Il s'agit d'une initiative à long terme qui a pour but d'encourager les gouvernements donateurs à faire preuve de plus de transparence et de cohérence dans leurs interventions face aux crises.





Éconosphères

Éconosphères ? Un débat en mouvement !

L'économie est humaine, donc politique.

Les enjeux économiques sont tissés de contradictions et de conflits.

Le savoir en économie n'obéit pas à une logique unique, ne relève pas d'une science exacte ni d'une discipline isolée. Les décisions en matière sociale et économique s'inscrivent à l'intersection de sphères multiples, de disciplines complémentaires (sociologie, économie, histoire, droit, philosophie...) et d'approches idéologiques différentes.

Puisque le néolibéralisme veut enfermer le monde dans une bulle marchande, un réseau d'organisations et de chercheurs s'est rassemblé pour mettre leurs compétences au service d'un débat démocratique large, non cloisonné aux experts et aux habitués des colloques, sur les enjeux sociaux et économiques. Débattre et confronter des points de vue sur la façon de remettre la sphère des activités économiques à sa juste place, au service de la société, du social et de la démocratie, tel est l'objectif d'Éconosphères.

www.econospheres.be



Osons le boycott !

Ils sont au cœur du système israélien d'occupation de la Palestine. Ils sont la matérialisation du vol de la terre et des ressources naturelles palestiniennes au profit de l'économie israélienne. Ils se cachent dans votre supermarché. Qui sont-ils ? Les fruits et légumes, pardи !

Le samedi 9 février, l'Association belgo-palestinienne (ABP) a lancé dans les rues de Bruxelles une nouvelle phase de sa campagne de boycott de produits israéliens. Par un défilé teinté de la couleur de l'orange Jaffa, les militants ont dénoncé Mehadrin, la principale entreprise israélienne d'exportation de fruits et légumes. Celle-ci profite de l'occupation grâce à son implantation dans les colonies de la Vallée du Jourdain, où les Palestiniens représentent 87 % de la population mais ne peuvent exploiter que 6 % des terres.

Pour l'ABP, il faut boycotter les fruits et légumes en provenance d'Israël, exportés par Mehadrin, mais aussi par Agrexco, Arava, Hadiklaïm et d'autres, afin d'exprimer clairement le refus de l'occupation et de la colonisation incessante de la Palestine. L'association appelle donc les consommateurs à regarder à la loupe la provenance des produits suivants : oranges, dattes, pamplemousses, pomelos, mangues, avocats, raisins, herbes fraîches pré découpées...

www.association-belgo-palestinienne.be

Chronique subjective
et complètement à l'ouest,...
GÉRARD MANRÉSON,
Docteur ès cynisme à HECC
Haute école du Café du Commerce

Docteur Folamour à la rescouasse du climat

2013 est déjà une belle année, une année enthousiasmante. Il ne pourrait en être autrement : la somme de ses chiffres fait 6, soit le jour de la création, celle de l'homme qui donnera après des milliards de tâtonnements le sommet de l'évolution : moi ! *L'Homo œconomicus* par excel@lence.

Une fois n'est pas coutume, je parlerai de transition et d'action pour le climat. Il faut arrêter de dire des carabistouilles à tout-va : personne ne veut diviser sa consommation par quatre, PERSONNE ! Chacun a une excel@lente raison de demander à son voisin de faire l'effort le premier, et personnellement, j'en ai beaucoup plus qu'une. Ce constat étant fait, que reste-t-il ? Rien... Rien à part l'innovation.

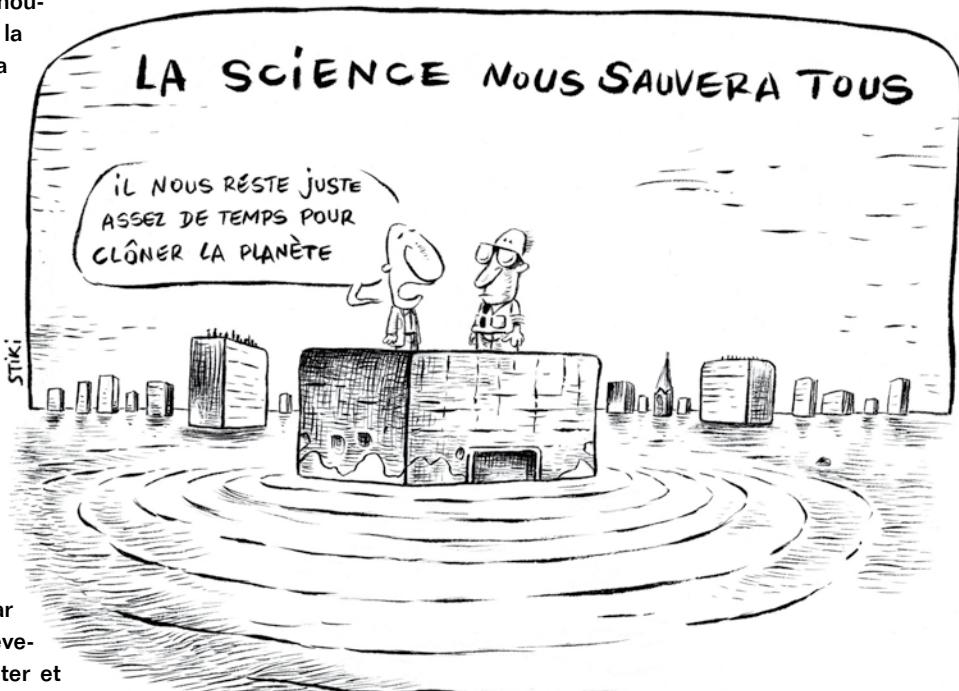
Et de ce côté-là, ça foisonne à gogo. Il y a par exemple l'Institut britannique IMechE qui développe un projet d'arbres artificiels pour capter et stocker le CO₂. Planter des millions d'arbres artificiels permettrait d'envoyer ce CO₂ stocké en granulés au fond des océans – comme tout ce qui nous dérange depuis 50 ans d'ailleurs. Un superbe projet, donc, qui diminuerait nos gaz à effet de serre de quelques pourcents et qui relancerait l'économie pour la modique somme de 13 000 euro l'arbre. Le philosophe chinois Lao-Tseu ne disait-il pas que « le plus grand arbre est né d'une graine menue » ?

L'important, c'est d'oser et de ne plus perdre de temps en études et évaluations. Fonçons ! Augmentons le nombre et la taille des nuages avec de la poussière d'aluminium, comme le proposait feu Ed Teller, le père de la bombe H. Vaporisons l'eau de mer avec 1 500 bateaux pour faire plus de nuages (Université d'Édimbourg). Envoyons joyeusement dans l'espace des millions de petits disques pour faire écran entre le soleil et la Terre (Lowell Wood). Déversons des millions de tonnes de sulfate de fer dans l'océan pour stimuler le développement du plancton qui capte le CO₂ comme a commencé à la faire Russ George.

Quelle joie aussi d'assister à la fusion des esprits, celui d'entreprendre et de créer. Une entreprise a réussi à faire homologuer par l'ONU des OGM qui captent l'azote de l'air et qui donne accès à des droits de polluer, ...heu pardon des « crédits carbone ». Génial, n'est-ce pas ? Pas besoin de rotation de ces stupides légumineux qui fixent naturellement l'azote de l'air – donc gratuitement, donc pas de croissance. Ici, grâce à ce super OGM, on peut remplacer les méchants engrains industriels qui émettent un gaz à effet de serre 250 fois plus puissants que le CO₂.

Merci Monsanto, merci l'innovation, merci l'audace, merci les mécanismes de développement propre, merci l'ONU, merci le climat détraqué, merci l'année 2013.

Et pour cet enthousiasme communicatif ?
Merci qui ?



Notre salut dans la science ?

Peut-on attendre de la science qu'elle diminue par quatre notre impact sur le climat sans modifier notre mode de vie ? Pour y répondre il faut prendre en compte les principales causes du réchauffement. L'électricité et le chauffage, l'agriculture, les biens de consommation et le transport. Si pour le chauffage c'est sans doute possible, actuellement les progrès technologiques dans la consommation électrique, l'énergie nécessaire à la production de biens et les transports se sont accompagnés d'effets rebond. Le frigo consomme moins mais de plus en plus de famille en ont deux, la voiture consomme moins mais on roule beaucoup plus, etc. La diminution de la consommation est inévitable et ne signifie pas une diminution de la qualité de la vie si elle passe par le rationnement et le recyclage des ressources rares.



je cours pour le Sud !

Forte de plusieurs dizaines de coureurs fidèles, l'aventure de la « Running Team 11.11.11 » continue et le nombre de défis sportifs et solidaires s'agrandit ! Après s'être lancée en 2012 et avoir récolté plus de 10 000 euros au profit des projets de développement 11.11.11, l'équipe de coureurs se retrouvera en 2013 pour participer au(x) :

- Zatopek Urban Tour de Charleroi le 21 avril 2013
- Zatopek Urban Tour de Woluwé Saint Lambert le 28 avril 2013
- Zatopek Urban Tour de Liège le 05 mai 2013
- 20 km de Bruxelles le 26 mai 2013

Comment participer ?

Courir : individuellement ou en groupe, avec votre école ou entreprise, rejoignez notre équipe de coureurs dynamiques et motivés ! Nous offrons à tous les coureurs un suivi et un accompagnement personnalisé (inscriptions, dossards, entraînements...)

Parrainer : alliez sport et solidarité et parrainez un coureur ou l'équipe 11.11.11 ! L'ensemble des dons récoltés sont intégralement reversés au profit des projets de développement 11.11.11, menés par nos partenaires en Asie, Afrique, Amérique latine et Moyen Orient.

Mobiliser : activez vos réseaux et mobilisez vos amis, vos collègues et votre employeur en leur parlant de votre engagement ! Une série d'outils sont à votre disposition pour faire connaître votre démarche sportive et solidaire et mobiliser des soutiens autour de vous.

Infos pratiques

Mode d'emploi, inscriptions et parrainages sur :
www.cncd.be/courir



je cours pour le Sud